

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — Omnibus.
2 — 08 — Omnibus.
4 — 13 — soir, Omnibus.
7 — 11 — Express.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
11 — 56 — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — soir, Omnibus.
9 — 59 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIET et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une dépêche de Marseille, du 25 juillet, annonçait hier l'arrivée du général de Montebello dans cette ville, venant de Rome avec sa famille et sa suite.

Les lettres de Rome, du 23, démentent le bruit de la réunion prochaine d'un concile général. Il serait question seulement d'une nouvelle assemblée d'évêques, comme celle de 1863, dans laquelle seraient discutées plusieurs questions de droit canon et de discipline.

On écrit de Florence que la levée du contingent militaire en Italie qui a lieu tous les ans en septembre sera ajournée, cette année, de deux mois. On croit, en outre, que le nombre des conscrits sera moindre cette fois que les années précédentes.

Cet ajournement et cette diminution du contingent, ne seraient-ils pas l'indice d'un plan beaucoup plus large de désarmement en Italie? C'est ce qu'on pense généralement dans la Péninsule, et il est probable que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel fera connaître ses résolutions à cet égard avant les élections.

On lit dans la Correspondencia:

Il paraît certain que, dans les communications échangées entre Florence et Madrid, le gouvernement italien, qui a déclaré franchement ne pas admettre de discussion sur les faits accomplis en Italie, a cru devoir satisfaire le désir du gouvernement espagnol en

réitérant l'assurance de respecter le traité du 15 septembre en tout ce qui regarde les intérêts du saint-siège.

Une dépêche de Madrid porte que M. Ulloa, nommé ambassadeur d'Espagne près la cour d'Italie, partira samedi pour Florence.

Les journaux espagnols publient une lettre du général Prim annonçant son retour à Madrid pour le 30 juillet.

La reconnaissance de l'Italie par l'Espagne coïncide avec un mouvement d'opinion au-delà du Rhin, qui semble avoir pour but de peser sur les déterminations de l'Autriche.

La Gazette de Leipzig, journal semi-officiel, croit pouvoir assurer que la reconnaissance du royaume italien, par cette puissance, ne se fera peut-être pas longtemps attendre. La feuille saxonne demande seulement que des garanties soient données en vue de la sûreté du territoire de la Confédération germanique contre le parti d'action italien.

On peut inférer de là que le gouvernement royal de Saxe ne regarde plus, comme autrefois, la reconnaissance de l'Italie comme un acte contraire à la dignité de l'Autriche.

On écrit de Bruxelles que, par suite de l'état de santé du roi des Belges, la reine d'Angleterre, qui est attendue le 9 août en Belgique, ne fera point de séjour à Lacken. On paraît redouter pour le roi Léopold les émotions inséparables de cette visite.

Dans sa séance du 24 juillet, la Chambre des députés autrichiens a adopté en troisième lec-

ture la loi qui exempte du timbre les journaux scientifiques, artistiques ou technologiques. Le président a donné communication d'une lettre du comte Mensdorff, président du conseil des ministres, ainsi conçue:

« Sa Majesté apostolique a daigné me faire savoir que la clôture de la session actuelle du Reichsrath aura lieu le 27 juillet, à onze heures du matin, dans la salle des cérémonies du château impérial, avec le même cérémonial qu'à la séance de clôture du 15 février 1864. »

Sur cette communication, la Chambre a décidé que la séance du 24 serait la dernière.

Les députés se sont séparés en portant un triple vival à l'empereur.

On raconte dans le monde diplomatique dit l'International, que, pendant son séjour à Carlsbad, M. de Bismark s'était prononcé, devant d'autres diplomates, d'une façon très-violente contre l'Autriche.

M. de Mensdorff se serait plaint à M. de Werther, ministre prussien à Vienne, de ce langage tenu par M. de Bismark pendant qu'il se trouvait sur le sol autrichien.

La Nouvelle presse libre annonce que la Chambre des seigneurs d'Autriche tiendra demain et après-demain ses dernières séances. La session sera close par un discours du trône, que prononcera l'archiduc Charles-Louis. Les députés ont été excessivement surpris par la lettre du comte Mensdorff, lue à ce sujet à la Chambre, car personne ne s'attendait à une si prompte clôture.

On mande de Berlin que le conseil des mi-

nistres, tenu, le 21, à Ratisbonne, a arrêté les propositions définitives à soumettre à l'Autriche.

Jeudi prochain, la Diète germanique sera saisie d'une proposition de la Saxe et de la Bavière tendant à interpellier la Prusse et l'Autriche sur les mesures prises, depuis le 5 avril, en vue d'amener un arrangement de la question des duchés.

La Saxe et la Bavière ont l'intention de proposer la répartition des frais de la guerre des duchés entre les membres de la Diète et l'entree du Sleswig dans la Confédération.

Par suite des mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans la république d'Haïti, un arrêté présidentiel du 14 juin a mis en état de blocus le port et la ville du Cap Haïtien.

Voici en quels termes le petit Moniteur a cinq centimes apprécie le résultat des élections municipales:

« Jusqu'à présent, les nouvelles venues des départements au ministère de l'intérieur constatent que l'ordre le plus entier a régné dans toutes les communes pendant la durée des élections municipales. »

« Nulle part la force publique n'a été obligée d'intervenir. »

On voit, dit l'Union de l'Ouest, que le petit Moniteur ne se met pas en frais d'imagination pour formuler la philosophie du suffrage universel. Il en parle tout bonnement comme un commissaire de police. Les électeurs français ne se sont pas bourrés de coups de poings devant les urnes; il paraît que la chose était à crain-

PEURLETON.

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Malgré la bonne chaire et les vins parfumés, on ne demeura pas longtemps à table; le temps s'écoula et le soleil promettait une journée délicieuse. Bientôt les dames et les sportmen qui les accompagnaient montaient à cheval, les calèches se remplirent; avant onze heures tous étaient partis, excepté les véritables adorateurs de la dame de pique, cette belle si courtisée, si inconstante et si tyrannique, que l'on ne peut oublier, et qui envoie presque tous ses amants mourir à l'hôpital.

Arabelle ne songeait plus en ce moment qu'il y eût un Kernek au monde; elle marchait à la tête du brillant escadron, rayonnante de gaieté et d'enthousiasme, belle et ardente comme la Diane antique conduisant ses nymphes. En sortant de l'avenue, une route droite et unie s'ouvrait devant elle; l'amazone n'y résista pas.

— Au galop! s'écria-t-elle.

Ils s'élançèrent tous sur le chemin de la forêt; on

les vit passer, semblables à un tourbillon, et l'on entendit les éclats de leur joie longtemps après qu'on eut cessé de les voir.

Le comte et Pulchérie restèrent quelques instants en arrière.

— Qu'avez-vous décidé? lui demanda-t-elle vivement.

— Je ne sais, je voudrais voir cette fête et ces sottises gens à tous les diables; j'ai bien de la peine à me contenir et à ne pas les y envoyer.

— Du calme, du calme, je vous en supplie, Tristan; je vous en donne l'exemple, et cependant...

— Oh! vous, Pulchérie, vous êtes une femme, et puis...

— Et puis, je n'ai rien à craindre, croyez-vous. Ah! que vous êtes loin de vous douter...

— Comment, il y a dans votre vie des circonstances que j'ignore... Je ne vous connais pas tout entière?...

— Ils sont déjà loin, mon ami, rejoignons-les; notre absence serait remarquée. Ce n'est ni le lieu ni le moment de nous appesantir sur nos inquiétudes. Je dirai avec Arabelle: Au galop!

Elle leva son fouet en signe de commandement; M. de Courville fit un appel de la langue à sa ju-

ment, et ils s'élançèrent à toute bride.

Deux heures après, Kernek, qui n'avait pas quitté son refuge du coin du feu, et dont l'humeur sombre avait éloigné les questionneurs, prit son bâton et marcha vers la porte, suivi de Brave, la tête basse et la queue entre les jambes. On lui demanda s'il ne reviendrait pas; il secoua la tête; bientôt il fut hors du château; puis, au lieu de marcher sur les traces des chasseurs, il prit un petit sentier très-couvert, tournant autour du parc et conduisant à une lande immense, assez mal famée dans les environs. Il s'en allait, s'arrêtant presque à chaque pas, regardant autour de lui, et gesticulant comme s'il parlait. Le soleil s'était voilé, des nuages gris noir couvraient l'azur, un vent froid et aigre sifflait dans les sillons mal tracés de ce champ inculte; rien de plus triste que ce ciel et ce paysage.

Le vieillard étendit le bras; c'était son geste familier.

— Voici l'orage, il arrive; bientôt il va tout dévaster; je l'ai prédit à la pauvre femme, qui ne s'en souvient plus déjà, hélas! Elle se le rappellera trop tôt!

IV. — EXCURSION LOINTAINE.

Il nous faut encore user des prérogatives du théâ-

tre et présenter à nos lecteurs un nouveau changement à vue. Les trois règles d'Aristote n'ont jamais été imposées au roman; elles seraient d'une exécution impossible, lorsqu'il s'agit de peindre la vie réelle, lorsqu'on raconte des événements entièrement vrais et qu'on n'en peut changer les circonstances, sans leur ôter leur plus précieux intérêt, les petites causes ont souvent des effets incalculables. Le même drame se continue et se dénoue en plusieurs endroits, souvent très-éloignés l'un de l'autre. Le hasard ou la providence qui nous conduisent, en nous laissant notre libre arbitre, semblent se jouer de nos prévisions, déranger nos calculs et nous lancer dans une voie tout opposée à celle que nous comptions suivre.

Il existe en Hongrie, dans une province qu'il ne me convient pas de nommer, une petite ville très-célèbre par ses eaux minérales, dans les contrées environnantes. On y voit beaucoup d'étrangers, mais presque tous des Russes, des Allemands, des Valaques ou des Polonais. La France, l'Angleterre et les nations occidentales y sont rarement représentées, si ce n'est par des touristes de profession. Pour tout dire, en un mot, le bains de... peuvent être fort salutaires, mais ils ne sont pas à la mode. On n'y a

dre, puisque l'on prend la peine de nous dire qu'elle n'a pas eu lieu. Voilà la France et l'Europe bien renseignées sur nos élections par le *Moniteur du soir* ! Il est vrai que pour cinq centimes, on n'a guère le droit d'en demander plus long.

L'Indépendance belge, en annonçant que des troubles ont eu lieu dans les environs de Carpentras et que des troupes ont été expédiées d'Avignon, a donné une nouvelle complètement inexacte.

On lit dans une correspondance du *Phare de la Loire* :

Le *Moniteur* annonce que M. Corta, député, est nommé sénateur. Cette nomination ne permet plus de conserver aucun doute sur l'intention du gouvernement de présenter M. Walewski aux électeurs des Landes, afin qu'ils en fassent un député destiné à devenir le président du Corps-Législatif.

M. le comte Walewski est, dit-on, sur le point d'obtenir le titre de duc ; il passe pour avoir avec M. E. Ollivier des relations aussi aimables que celles que l'avocat du vice-roi d'Egypte entretenait avec M. le duc de Morny. On assure aussi qu'il est dans d'excellents termes avec M. Latour-Dumoulin, qui a pris à tâche, vous le savez, de vaincre la répugnance que certains membres de la majorité éprouvent à s'unir aux déserteurs de la gauche.

L'Empereur vit à Plombières dans le calme le plus complet ; il ne reçoit presque personne, dit le *Sport*. Deux fois par jour il descend à pied dans la ville, où divers projets d'embellissements sont en ce moment à l'étude.

La duchesse de Morny vient de faire inscrire ses deux fils comme membres fondateurs des courses de Damville et comme sociétaires des courses de Caen.

La comtesse de Montijo, mère de l'Impératrice, prolonge son séjour à Paris afin de compléter le traitement ophthalmique qui lui a été prescrit. La comtesse va passer quelques jours à Fontainebleau avant de s'en retourner en Espagne.

On prête à l'Empereur le projet d'aller rendre visite au roi Léopold, dont la santé ne cesse d'inspirer de vives inquiétudes.

Abd-el-Kader devait prolonger son séjour à Paris jusqu'à la fin de septembre, mais pour des raisons qui me sont inconnues, l'émir rentrera à Damas à la fin d'août. Peut-être commence-t-il à se fatiguer des démarches importunes dont il est objet. Son hôtel est envahi de prospectus, de réclames, de demandes de protection ou d'emploi. Un épiciériste l'a supplié de consentir à être, lui musulman, le parrain de son fils ! un autre le veut pour témoin à son mariage ; enfin les théâtres se l'arrachent, comptant sur sa présence pour faire recette.

On a beau avoir le calme flegmatique des Orientaux, vous comprenez qu'il arrive un

d'autres amusements que la promenade, — le pays est superbe, — et un jeu effréné. On y fait peu la cour aux femmes, le jeu est une passion autrement dominante que l'amour, dès lors elles préfèrent les endroits où elles règnent sans rivalité.

Le même hiver, qui commençait en novembre par de si belles chasses en Bretagne, réunissait à *** une société assez nombreuse. Le Casino reste ouvert pendant les mois de l'arrière-saison, justement sous prétexte de chasse dans les montagnes, mais en réalité pour offrir aux joueurs un asile que les autres établissements leur refusent presque partout.

Tous les jeux y sont permis, non pas dans les salles publiques, où la police exerce sa surveillance, mais dans des réunions particulières, où ne sont admis que les élus, que les réputations éprouvées, les vieux soldats de la roulette et du lansquenot.

On y risque des sommes considérables ; c'est un acharnement que les pertes mêmes expliquent, si elles ne l'excusent pas. Bien des gens s'en retournent chez eux les poches vides et le désespoir dans le cœur.

Un matin du mois de janvier, deux personnes étaient assises auprès d'une table chargée de mets plus substantiels que délicats. L'une se balançait sur

moment où l'on doit se lasser de passer ainsi à l'état de bête curieuse.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho Saumurois.

Paris, 25 juillet 1865.

Mon cher Directeur,

Je vous ai entretenu à diverses reprises de l'expédition de M. le comte de Moynier en Abyssinie. Une lettre, adressée par M. de Moynier lui-même aux journaux, rectifie et complète les détails qui ont été donnés à ce sujet.

L'expédition n'a point pour but la conquête de tout ou partie de l'Abyssinie. Son chef n'est point un aventurier armé à la façon de Raoussset-Boulbon, auquel on l'a comparé à tort. Il ne veut déclarer la guerre à personne, encore moins ménager à qui que ce soit la honte de le désavouer ou de l'abandonner. Il s'agit tout bonnement d'aller chasser l'éléphant, le lion, la panthère sur les hauts plateaux du Tigré, et de fonder à Halaï un comptoir destiné à favoriser le commerce si peu exploité encore de la riche et mystérieuse Ethiopie.

Ainsi, voilà qui est entendu. Le but de l'expédition est essentiellement pacifique. Peut-être aura-t-elle pour effet de porter l'influence française dans ces parages lointains, l'espoir de M. le comte de Moynier va jusque-là ! Quant à l'organisation militaire reconnue indispensable pour maintenir l'unité d'action par l'unité de commandement, M. le comte de Moynier rit un peu de l'émotion qu'elle a causée : « Je doute, dit-il avec esprit, qu'elle trouble un seul instant le sommeil de ce terrible Théodore que l'Angleterre elle-même redoute d'attaquer ».

Il est intéressant de connaître les sujets de composition donnés cette année par M. Duruy aux élèves du grand concours et aussi aux aspirants à l'École normale. Le sujet du discours latin du grand concours, est celui-ci : « Discours d'Auguste, au Sénat, sur l'organisation de l'Afrique. » Les élèves sont invités à y développer deux paragraphes : le premier constatant les progrès des lettres par les comédies de Térence (un Africain) et par les travaux littéraires du roi Juba.

Le deuxième paragraphe a pour objet la mise en lumière de cette thèse que « l'empereur doit avoir souci des Maures et des Numides, autant que des colons romains. » Le sujet du discours latin proposé aux candidats à l'École normale est celui-ci : « Placé qu'on peut avoir l'éloquence sous le gouvernement des Césars. » C'est Quintilien qui est censé le prononcer. Le texte dit : « L'orateur empruntera son exorde à l'éloge du nouvel empereur. Puis il doit montrer qu'à la vérité il n'y a plus de place dans l'État pour cette éloquence turbulente, mère de la licence et sœur de la sédition, mais qu'il y a encore une vaste carrière pour les orateurs : 1° dans le Sénat rendu à son antique majesté ; 2° de-

sa chaise, tenant à la main un verre rempli jusqu'aux bords de l'excellent vin de ces contrées. Cet individu chantait en français un refrain assez égrillard, d'un accent méridional peut-être, mais qui ne laissait pas de douter sur son origine gauloise.

C'était un homme jeune, d'une physionomie ouverte et spirituelle ; il paraissait être ce qu'on appelle dans le monde un bon enfant, et jamais, certainement, les soucis de la vie n'avaient altéré sa gaieté. On le nommait M. Arthur de la Barthe, gentilhomme franc-comtois.

L'autre était un bon gros Allemand, blond, fade, bête, mais honnête et loyal, assez distingué dans ses façons et faisant ses efforts pour se monter au diapason de gaieté et de folie de son compagnon de table ; il y réussissait singulièrement et rappelait la fable de l'Ane et du petit Chien. Il avait appris notre langue dans sa jeunesse et la parlait assez correctement, mais sa prononciation grotesque lui enlevait toutes prétentions de beau diseur. M. de la Barthe s'en amusait extrêmement : il lui faisait répéter plusieurs fois ses phrases et les accueillait par des éclats de rire homérique, dont le pauvre baron restait tout ébahi.

— Nous avons gagné cette nuit au prince ses du-

vant les tribunaux, où se trouvent des magistrats honnêtes qui ne se rendent plus les esclaves des passions et de la tyrannie du prince. » Enfin, le sujet de la composition d'histoire est pris dans l'histoire contemporaine. Les élèves ont à examiner la question d'Orient depuis 1840 jusqu'en 1855.

On dit qu'aux prochaines distributions des collèges et des lycées, un prix spécial sera décerné, au nom du Prince Impérial, à l'élève qui obtiendra, en septième, le prix d'excellence. C'est en septième qu'a étudié, cette année, le jeune prince.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte de 3 à 3 1/2 pour cent.

— On écrit de Rome que trois corporations d'ouvriers, les briquetiers, les corroyeurs et les lanieri (ouvriers en drap) se sont mis en grève. La police a dû intervenir, parce que les organisateurs du mouvement menaçaient et frappaient ceux de leurs compagnons qui voulaient reprendre leurs travaux. En général, ajoute le correspondant romain, les grèves n'ont pas à Rome la gravité qu'elles ont ailleurs ; il est rare que patrons et ouvriers ne recourent pas à l'arbitrage d'un tiers, par exemple d'un ecclésiastique, d'un fonctionnaire ou d'une autre personne prudente, qui leur impose des concessions réciproques et rétablit la bonne harmonie.

— M. Alexandre Dumas fils est actuellement à Florence.

Lord Westbury, qui a récemment donné sa démission des fonctions de lord chancelier d'Angleterre, est également arrivé dans cette ville.

— Trois drapeaux et dix fanions enlevés dans les derniers combats par nos troupes au Mexique, viennent d'être envoyés aux Invalides par ordre du ministre de la guerre.

Apportés en France par le capitaine Mangnan, ils ont été escortés jusqu'à l'hôtel des vieux soldats par un détachement et remis au général commandant, dans la cour d'honneur, par un des aides de camp du maréchal comte Randon. Ils seront incessamment appendus aux voûtes de l'église Saint-Louis, après avoir été classés avec ceux en assez grand nombre de la glorieuse campagne du Mexique nous a déjà fournis.

Parmi les drapeaux, on en remarque un, criblé par les balles et sur lequel on lit encore ces mots : *Bataillon de Rifleros* (tirailleurs), brodés en relief. Les fanions appartiennent presque tous à des bataillons légers. Dans ce nombre s'en trouvent deux du 11^e léger, un du 4^e et un du 5^e. Tous sont frangés ou bordés de galon de laine.

cats, disait Arthur, et si vous voulez suivre mes conseils, baron, nous ferons encore une meilleure raffé aujourd'hui. Vive le roi et les pommes de terre !

— Mais, mon cher monsieur, je ne demande pas mieux, je vous l'assure ; seulement, dites-moi, je vous en conjure, ce que les pommes de terre ont à voir en cette affaire-là ?

Cette demande, faite de la façon que vous savez, amena une nouvelle explosion de fou rire, et ce fut aussi pour M. de Kniphausen un nouveau sujet d'étonnement. Nous avons de ces gaietés intarissables auxquelles les étrangers ne s'accoutument pas et qu'ils ne peuvent comprendre.

La porte de la chambre s'ouvrit au milieu de cette scène : un jeune homme, presque un enfant, parut une lettre à la main. Il était joli comme une femme ; ses cheveux bruns tombaient en boucles sur un cou d'une blancheur de neige ; son œil, presque toujours baissé, révélait la timidité de son âge ; ses joues, colorées d'un rose assez vif, eussent fait l'envie de bien des jeunes filles ; pourtant un léger duvet, brun comme ses cheveux, se montrait déjà sur sa lèvre supérieure. Quoique de petite taille, il avait quelque chose de viril et de décidé dans la tournure ; c'était un composé de contrastes d'autant plus frappants

— On écrit de Rome :
Aucun cas de choléra n'a été encore signalé dans l'Etat-Romain.

Le gouvernement italien a ordonné des mesures de précaution rigoureuses dans tous les ports.

La gendarmerie pontificale a battu la bande de Calabresse. Ce brigand a été tué.

— On lit dans le *Moniteur* :
« D'après une dépêche officielle de Birmingham, 24 juillet au soir, il ne s'y est pas produit de cas de choléra asiatique, ainsi qu'aurait pu le faire penser une correspondance rapportée dans quelques journaux.

» Les faits qui ont eu lieu dans le Workhouse de Birmingham ne sont que des cas de diarrhée compliquée dus à une cause locale, les égouts. La santé publique est du reste satisfaisante dans cette ville. »

— Une dépêche particulière adressée de Washington à la *Tribune*, de New York, dit que l'un des éminents légistes qui ont suivi le procès, déclare positivement que le jour de l'exécution, permission a été refusée à M^{rs} Surratt de recevoir les secours spirituels des ministres de la religion jusqu'à ce que M. le secrétaire Stanton ait obtenu de ceux-ci la promesse formelle que sur l'échafaud ils ne proclameraient pas leur foi en son innocence.

On dit que les amis de M^{rs} Surratt et les catholiques romains de Washington et du voisinage affirment hautement son innocence et proposent de réunir un meeting d'indignation pour blâmer la conduite de la commission militaire.

— UNE GRÈVE DE BARBIERS. — A propos de grèves, Alphonse Karr, raconte cette piquante anecdote :

« La petite ville de B... vient de se trouver très-embarrassée. De temps immémorial, on y rasait pour six liards. Les barbiers ont émis, il y a quelques mois, la prétention de se faire payer par deux sous. Les habitants de B... se sont mis en grève. S'il y a eu conjuration d'un côté, il y a eu de l'autre concert pour la résistance. Les habitants de B... ont courageusement gardé leur barbe et ont fait semblant de considérer cet événement comme un avantage, et ils ont déclaré que les hommes avaient ainsi l'air plus mâle et quelque peu martial.

On menaçait les sept coiffeurs de B... d'appeler des coiffeurs de Paris. On attirerait facilement des jeunes gens en leur assurant la clientèle de B... Les sept coiffeurs virent qu'il fallait céder ; mais ils voulurent au moins se venger de leur défaite.

» Ils se concertèrent et annoncèrent que puisqu'on n'admettait pas une prétention qu'ils avaient crue légitime, ils continueraient, comme par le passé, à raser les habitants de B... pour la modique somme de six liards, et qu'ils cesseraient leur grève, à partir du surlendemain, qui était une grande fête. Cette

que la séduction était plus grande.

— Mon frère, dit-il, le courrier est arrivé, voici des nouvelles.

— De la chère comtesse ou de quelque autre côté ?

— De la comtesse elle-même ; lis et tu verras.

— Cette bourgade est un délicieux séjour ; pourtant elle a un grand défaut, dans cette saison surtout, c'est de vous séparer du reste de l'univers. Voici une lettre de France avec dix jours de date ; depuis ce temps, celle qui l'écrivait a pu mourir dix fois, éprouver dix catastrophes, c'est odieux.

— Eh bien, es-tu content ? comment cela va-t-il ?

— Très-bien. On s'impatiente, on me réclame, on maudit mes affaires et l'on s'étonne de la confiance diplomatique que j'inspire, tandis que d'autres plus sérieux, plus dévoués restent à l'écart.

— Il y a cela ?

— Tout au long. Voilà déjà deux lettres qu'il est question de *ces autres* qu'on ne nomme pas.

— Permetts-moi de lire.

L'enfant prit la lettre et la lut tout entière avec une grande attention. Son sourcil se fronçait et sa physionomie s'animait d'un sentiment haineux, bien au-dessus de son âge.

nouvelle causa une vraie joie dans la ville. On s'était préoccupé de cette fête et l'on avait trouvé fâcheux que la ville entière y assistât en longue barbe.

» Dès le matin, les coiffeurs se mirent en tournée. Suivons l'un d'eux. Il entre chez un habitant notable. Celui-ci le reçoit bien, sans aucune allusion à la grève; conduite pleine de tact à l'égard d'un vaincu qui se soumet. Le barbier commence humblement son opération; il passe avec dextérité le rasoir sur la partie gauche du visage de son client, puis tout-à-coup il s'arrête :

« — Pardon, monsieur, permettez... Il es- suite son rasoir, le remet dans sa poche, prend son chapeau et sort.

» Le client reste le cou tendu, le menton savonné, pensant que maître Pierre ne s'absente que pour un instant et va revenir lui enlever l'autre moitié de sa barbe; mais il attend en vain. Une demi-heure se passe... Il envoie chez maître Pierre. Maître Pierre n'est pas rentré.

» En quittant ce premier client, maître Pierre avait couru chez un autre qu'il avait traité de la même manière, de là chez un troisième qu'il avait laissé en pareille situation. Ainsi de suite.

» Les six autres coiffeurs en avaient fait autant, de sorte qu'à neuf heures du matin, presque toute la ville, et surtout les habitants notables, avaient la moitié de la figure rasée et l'autre moitié ornée d'une longue barbe. Les sept barbiers, l'opération terminée, s'étaient sauvés à la campagne, où ils faisaient un honnête déjeuner. »

Chronique Locale.

VILLE DE SAUMUR.

ELECTIONS MUNICIPALES.

2^e TOUR DE SCRUTIN, SIX CONSEILLERS RESTANT A ÉLIRE.

MM. Foucher-Gilbert.

Georget.

Thoreau de la Martinière.

Ducamp, juge.

Touchaleaume.

Daget.

Cette liste est la liste municipale, nous avons la conviction que l'immense majorité des habitants de notre ville n'hésitera pas à s'y rallier.

VILLE DE SAUMUR.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Deuxième tour de scrutin, les samedi et dimanche 30 juillet 1865.

AVIS ADMINISTRATIF.

Vingt-un candidats seulement ayant réuni

les 22 et 23 de ce mois (1^{er} tour de scrutin) la majorité nécessaire et un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits, un second tour de scrutin aura lieu les samedi 29 et dimanche 30 juillet pour l'élection des six autres membres.

A ce second tour, la majorité relative sera seule nécessaire pour la validité de l'élection. En conséquence, seront proclamés membres du conseil municipal les six candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le bureau électoral siégera à l'Hôtel-de-Ville (prétoire de la Justice de paix).

Le scrutin sera ouvert, savoir : le samedi 29 juillet, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir; et le lendemain dimanche 30, depuis 7 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Il ne sera pas délivré de nouvelles cartes électorales; les électeurs seront admis à voter sur la présentation de leurs anciennes cartes.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 juillet 1865.

Le Maire, LOUVET.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire de Tours :

Il s'est passé hier, vers dix heures du matin, un grave et déplorable incident au bureau électoral de la mairie.

Un électeur venait de remettre son bulletin de vote à M. Richard, premier adjoint et président du bureau, lorsque M. Charpentier fils, négociant, un des assesseurs se leva et reprocha publiquement à M. Richard d'avoir substitué au bulletin qui venait de lui être remis un bulletin qu'il tenait d'avance dans sa main.

M. Richard protesta contre cette accusation en disant qu'il tenait effectivement le bulletin d'un électeur qui venait de voter, et à qui il avait adressé des observations; que si la substitution avait eu lieu, c'était par pure inadvertance. Il montra à l'électeur présent l'un des bulletins, et l'électeur ne l'ayant pas reconnu, M. Richard déposa l'autre bulletin dans l'urne, puis y jeta le premier.

Ce fait, immédiatement connu, a produit dans notre ville une indicible et légitime émotion, qui ne s'est pas encore calmée à l'heure où nous écrivons.

Nous nous bornons à ces simples détails, nous dispensant de toute réflexion. Une protestation ayant été formulée, l'autorité administrative va se trouver naturellement saisie de la validité de l'élection, et appelée à éclairer les faits; on comprend dès lors la réserve qui nous est imposée.

On lit dans le même journal :

M. Richard nous prie d'annoncer qu'il a fait remettre aujourd'hui à M. le préfet sa démission des fonctions de conseiller municipal,

avaient les apparences d'hommes distingués, ils portaient de beaux noms, ils étaient bien mis, leurs manières étaient suffisamment bonnes, et néanmoins leur aspect inspirait une sorte de méfiance. Quelque chose de gêné, de peu naturel dans leurs conversations et dans leurs habitudes, attirait fort d'abord l'attention sur eux. Ils étaient très-intimes, bien que de pays si divers et de fréquentation si nouvelle; on les voyait rarement l'un sans l'autre; on se lie vite aux eaux, il est vrai.

Un de ces messieurs se détacha du groupe et courut au-devant du baron, en le priant de répondre franchement à une question qui devait lui faire gagner un pari.

« N'est-ce pas que votre famille a pour souche les anciens ducs de Souabe et que vous possédez une immense fortune? »

« Immense est le mot, mon cher monsieur; je ne sais pas moi-même au juste à combien elle se monte.

Les cinq amis se regardèrent, et Milange s'écria qu'on lui payerait le soir même le vin de Champagne promis. Il fut convenu qu'on le boirait au souper, afin que M. de la Barthe pût en avoir sa part.

— Ensuite nous jouerons un lansquenet monstre,

qui lui ont été conférées par le scrutin des 22 et 23 juillet.

On lit dans l'Avenir national :

Une dépêche de l'Agence Havas annonce le succès de la liste municipale à Richelieu (Indre-et-Loire). Nos renseignements particuliers nous annoncent, au contraire, le succès de la liste entière de l'opposition. On ajoute que le maire ayant emprunté pour sa liste quatre candidats à la liste de l'opposition, ces citoyens lui ont fait sommation par huissier d'avoir à retrancher leurs noms de sa liste, et ont en même temps rédigé une protestation affichée partout et publiée à son de caisse.

M. Chalot-Pasquier, maire du Mans, n'a pas été élu. Sur 4,848 votants, il n'a obtenu que 1,955 voix.

Le Phare de la Loire annonce que M. Ferdinand Favre, sénateur, maire de Nantes, dont la liste a échoué et a été battue par celle où figurait le nom de M. Waldeck-Rousseau, ancien représentant, ne présentera pas de candidats au second tour de scrutin.

A M^{me} Schmidt, directrice de la ménagerie, lors de sa séance du 27 juillet 1865.

Lorsque le soir je vois vos doigts si délicats,
Entre les dents d'un ours, d'un lion, d'une louve,
Témoin de votre audace, il est vrai que j'éprouve
Quelque frayeur, et puis, Madame, après je trouve
Que ces bêtes ne le sont pas...

Ce lion de l'Atlas, si fier, si redouté,
Vient bondir à vos pieds, mais son courroux expire.
Un seul geste, un seul mot de vous, peuvent suffire,
Pour le magnétiser. Vaincu par un sourire,
Il tremble devant la beauté!...

CH. MARCHAND.

Saumur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 27 juillet. — La Nazione dément le bruit d'après lequel l'Autriche a fait des démarches auprès de Napoléon III pour reconnaître l'Italie.

Par décret en date du 26 juillet, M. Corta, député au Corps-Législatif, est élevé à la dignité de sénateur.

Ancône, 26 juillet. — On compte ici cinq morts du choléra.

A Alexandrie, le 26, on comptait deux morts; au Caire, trente-huit.

Constantinople, 22 juillet. — Le choléra continue. Il y a une quarantaine de décès quotidiennement. Les navires venant du levant feront une quarantaine de dix jours aux Dardanelles.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

MAIRIE DE SAUMUR.

ÉLARGISSEMENT

DE LA RUE BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, sur les conclusions du ministère public, le 1^{er} juillet 1865, enregistré,

A été extrait ce qui suit :

Le tribunal, après avoir entendu M. le Procureur impérial en ses conclusions, M. le Président en son rapport fait publiquement à l'audience, et après en avoir délibéré :

Vu : 1^o le décret impérial, en date du 3 mai 1865, qui autorise l'élargissement de la rue Beaurepaire et l'exécution des travaux de construction de l'hôtel des postes et du télégraphe de la ville de Saumur, pour lesquels l'expropriation est requise;

2^o Le plan parcellaire de la maison appartenant à M^{me} veuve Renault, née Eugénie Bardet, que la ville est autorisée à acquérir, même par voie d'expropriation, pour la construction projetée, aux termes du même décret;

3^o Le procès-verbal, ouvert par M. le Maire, pour recueillir les observations des habitants;

4^o Le certificat constatant que les publications et affiches prescrites par l'article 6 de la loi du 3 mai 1841 ont eu lieu;

5^o Un numéro de l'Echo saumurois contenant l'avertissement collectif donné aux habitants;

6^o Une délibération du conseil municipal, en date du 2 juin 1865;

7^o L'arrêté de M. le Préfet, en date du 23 juin 1865, déterminant la propriété particulière à laquelle l'expropriation est applicable;

8^o Le plan de la ville de Saumur annexé au décret du 3 mai 1865;

Prononce l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains et bâtiments indiqués dans le décret impérial et l'arrêté préfectoral sus-visés, conformément au plan parcellaire également précité, c'est-à-dire la maison figurant à la matrice cadastrale sous le n^o 89, pour la ville de Saumur, sise à l'angle des rues d'Orléans et du Portail-Louis, sur la place de l'Écu-de-Bretagne, et appartenant à M^{me} veuve Renault, née Eugénie Bardet;

Nomme M. Ducamp juge-directeur du jury d'expropriation et M. Baillergeau, juge, pour le remplacer au besoin.

Ce qui sera exécuté, etc.

Pour extrait de la grosse, dûment en forme exécutoire, du jugement sus-daté, dressé à Saumur, le 27 juillet 1865.

Le Maire,

LOUVET.

(333)

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Il faut y prendre garde, poursuit-il, en remettant le papier dans l'enveloppe.

Le baron, pendant cette conversation, avait allumé sa pipe; il était déjà enveloppé dans un nuage de fumée, et parcourait un journal allemand oublié sur la table. Paul de La Barthe, qui passait vivement d'une impression à une autre, lui frappa sur l'épaule et lui demanda s'il voulait faire avec lui une partie de traineau.

— Mon frère a des lettres à écrire, il ne sortira donc point; mais nous irons avec ces messieurs au Danube, et nous patinerons jusqu'au souper. Cela vous va-t-il?

— Où dînerons-nous?

— Là bas, à ce cabaret au bord de l'eau; on y fait une certaine soupe dont nous emporterons la recette; mon père est fort gourmand, il en sera ravi.

La partie fut acceptée, M. de Kniphausen et Paul se rendirent dans la salle du jeu, où cinq ou six hommes les attendaient. Cette société semblait, au premier coup d'œil, un bizarre assemblage; elle se composait d'un autre Français, que nous connaissons déjà, Albert de Milange, de deux Wurtembergeois, d'un Italien et d'un Irlandais. Ces gens

et si je gagne je mettrai Paul de moitié dans mon jeu.

— Pourquoi n'aurais-je pas un jeu pour moi seul? demanda l'enfant. Je suis aussi capable de le conduire que vous.

Les altercations entre Paul et Albert étaient fréquentes; ils ne pouvaient se souffrir, il semblait y avoir entre eux une espèce de jalousie dont les motifs n'étaient pas bien déterminés.

Au total, cette société d'hommes inconnus et sans consistance eût été bientôt mise à l'index dans un autre lieu. Les eaux sont la terre promise des gens tarés; il est rare qu'ils ne trouvent pas l'occasion de faire des dupes et de dérober à ceux qui ne les connaissent pas un peu de la considération qu'on leur refuse dans leur pays.

La partie projetée eut lieu, on revint pour le souper de la table d'hôte, où le prince, russe étrillé de la veille, ne manqua pas de se rencontrer et de réclamer sa revanche; il va sans dire qu'il fut accueilli avec transports; ces sortes de propositions ne se repoussent jamais.

Toutes les opinions, tous les partis étaient représentés dans cette réunion d'une centaine de personnes, et il était rare que les repas se passassent

sans une discussion quelconque, surtout quand les journaux apportaient une nouvelle politique importante. Ce jour-là par extraordinaire, on resta dans un calme parfait; les cerveaux étaient montés à la plaisanterie; le vin de Champagne, gagné par Albert, excita les têtes de ses voisins et la sienne, ils furent d'un brio peu compris dans cette tour de Babel, où l'on parlait toutes les langues; beaucoup rirent de confiance, parce qu'ils voyaient rire les autres, tous admirèrent cet esprit français intarissable que rien ne saurait éteindre quand il est de bon aloi, et dont les contrefacteurs ont encore tant de succès, parmi ceux qui ne savent pas en apprécier la différence.

Après le souper, on s'enferma dans la salle réservée, et le bal commença.

Ils étaient une quinzaine de joueurs, parmi lesquels ceux que nous avons cités déjà, et quelques autres appartenant à différentes nations, tous fournis d'or et passionnés pour ce dangereux passe-temps. On commença par un lansquenet, et comme les choses n'allaient pas assez vite, on se décida pour ce vrai casse-bourse qu'on appelle le chemin de fer.

(La suite au prochain numéro.)

